

**Avis adopté**

Séance plénière du 14 mai 2024

*Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et ses citoyens ?*

**Déclaration du groupe Agriculture**

Sur un sujet sensible, notre assemblée propose un texte équilibré ; les axes autour desquels est organisé l'avis permettent de prendre en compte toute la complexité et les nuances nécessaires pour traiter du bilan législatif et de l'avenir du Pacte vert.

D'une manière générale, le groupe partage l'analyse qui conditionne le succès des transitions écologiques et climatiques à leur acceptabilité et à leur accompagnement économique et social.

Le groupe est particulièrement attaché à la préconisation 2 qui invite à renforcer les analyses d'impact, à la préconisation 8 qui affirme la nécessité de définir collectivement une stratégie de financement des investissements, ou encore à la préconisation 18 qui propose de travailler à rendre les clauses miroir plus opérationnelles et plus efficaces.

Le secteur agricole est en effet concerné au premier chef et le groupe apprécie la préconisation 4 qui se félicite de la mise en œuvre par la Commission du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture européenne. Lors de leurs auditions pour la construction de cet avis, la députée européenne Anne Sander et la présidente du COPA-COGECA Christiane Lambert, ont toutes deux affirmé combien le processus législatif agricole européen de ces derniers mois avait été empêché par un manque d'écoute et de connaissance des contraintes et des réalités économiques du secteur agricole. Ce dialogue stratégique est donc indispensable pour que puissent être fixés et atteints les objectifs ambitieux mais réalistes et réalisables. Les acteurs du monde agricole y prendront toute leur part.

Le groupe de l'agriculture considère que les transitions sont incontournables et compatibles avec une économie de croissance et avec l'autonomie stratégique de l'Union européenne.

**Le groupe a voté pour.**